



## FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité se montent à 308 € pour toute l'année. Cette somme permet d'assurer un entretien régulier de nos bâtiments, d'assurer des services tels que garderie, centre de documentation et de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble de l'école. Il ne vous est pas demandé d'assurance scolaire et extra-scolaire, celle-ci est aussi comprise dans ses frais.

**En dehors de ces frais de scolarité, l'école ne demande pas d'argent supplémentaire pour les activités, les bricolages, la piscine, les transports...**

Vous pouvez effectuer vos règlements :

- Par prélèvement automatique de **10 mensualités** (d'octobre à juillet) de 30,80 € par enfant
- Par chèque bancaire à réception de la facture mensuelle
- A partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé, la participation des familles s'élève à 23 € par mois
- Pour les enfants de la maternelle scolarisés uniquement le matin, la participation est de 25 € par mois.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE



**La restauration est un service proposé aux familles.** Elle est assurée par l'O.G.E.C du Collège du Puy Chabot.

#### Conception des repas et des menus

**La fabrication des repas se fait entièrement sur place, les produits utilisés sont locaux. Les menus du mois sont visibles sur le site de l'école.**

Le repas proposé aux enfants comprend plusieurs choix aussi bien au niveau des entrées (au nombre de 3), des plats de résistances (2) et des desserts (jusqu'à 3). Sauf pour les enfants de maternelle qui ont un menu préétabli. Les serviettes sont fournies.

La société emploie une diététicienne qui apporte ses compétences aux différents responsables de la société. Tout au long de l'année, des menus à thèmes sont proposés : Noël, galette des rois, Pâques, chandeleur, Mardi gras, semaine du goût, et des animations...

Les élèves des classes élémentaires, dès le CP, font l'expérience du self où ils apprennent à se servir seuls et à composer leur menu à partir des différentes propositions.

Toute inscription à la restauration scolaire doit se faire auprès du collège du Puy Chabot.

Les tarifs pour 2018-2019 sont les suivants :

- Demi-pension (4 repas / semaine soit 140 repas par an) : 582 € (4,16€ par repas)
- Repas occasionnel : 4,32 €



## L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

**L'accueil périscolaire** est un service mis à la disposition des familles pour des besoins réguliers ou occasionnels **sans inscription préalable**.

Les horaires sont les suivants :

<b>7 h 10 à 8 h 30</b>
<b>16 h 30 à 19 h 00</b>

Le matin, l'accueil se fait pour les enfants de maternelle dans la mezzanine du préau des maternelles et pour les primaires au rez-de-chaussée.

Le soir, les enfants bénéficient de la mezzanine, du préau fermé et de la cour des maternelles.

**L'aide aux devoirs** est proposée jusqu'à 18h aux enfants à partir du CP. Elle se fait dans la salle « Amis ».

*Pendant l'aide aux devoirs, le rôle de la personne chargée de surveiller les enfants, n'est pas de vérifier leur travail, mais de les mettre dans de bonnes conditions pour effectuer leurs devoirs au calme et de les inviter à se prendre en charge.*

La surveillance est assurée par une à quatre personnes en fonction du nombre d'enfants.

**TARIFS** (quel que soit le temps de garde par période)

- Matin : 2,00 €
- Soir : 2,00 €
- Matin et Soir : 3,00 €
- Goûter : 0,70 €

Le goûter peut être fourni par la famille. Pour des raisons d'organisation, il est demandé aux parents de ne confier à leurs enfants que des goûters dits « non périssables », ils devront rester dans les cartables. Le choix est fait pour l'année et doit être respecté.

L'accueil périscolaire est **gratuit pour l'ainé des 3 enfants**, d'une même famille, qui fréquente l'accueil périscolaire en même temps.

En cas de retard, merci de prévenir l'école au **06 19 02 19 66** (numéro direct de l'accueil périscolaire !)

L'accueil des enfants est gratuit à partir de 8 h30.